



Haffner Energy: Mundi Énergies réserve 40 modules C-iB dans le cadre de CORE100

En parallèle, les partenaires conviennent d'accélérer l'exécution du programme d'investissement en fonds propres, dont le solde de 8 M€ sera mobilisé en deux émissions de 4 M€.

Vitry-le-François, France – 13 octobre 2026, 18h00 (CEST)

Haffner Energy annonce une nouvelle accélération de son partenariat stratégique avec Mundi Énergies au Canada, marquée par la réservation de 40 modules C-iB dans le cadre du programme CORE100 et par la décision conjointe des partenaires de porter à son terme l'exécution du programme d'investissement en fonds propres annoncé en juillet dernier ([communiqué de presse du 27/07/2026](#)).

Face à la forte accélération des projets identifiés au Québec, Mundi Énergies a fait évoluer l'architecture de ses futurs Complexes multi-énergies, précédemment dénommés Carrefours multi-énergies, afin d'accélérer et standardiser leur déploiement. Alors que les premiers projets étaient envisagés autour de grandes unités conçues spécifiquement, Mundi Énergies s'appuiera désormais sur une approche modulaire s'appuyant notamment sur les solutions C-iB proposées par Haffner Energy dans le cadre de CORE100.

Mundi Énergies réserve 40 modules SYNOCA® C-iB

Le module SYNOCA® C-iB, désormais incorporé dans le programme CORE100, repose sur la même architecture technologique et les mêmes principes de conception que ceux du SYNOCA® C-iC. La mutualisation de certaines fonctions permet de **doubler la puissance par module et donc le volume de biomasse exploité tout en conservant un dimensionnement** analogue au C-iC. En outre, il donne la **possibilité de co-produire du biochar afin d'optimiser l'empreinte carbone de chaque installation**.

Le C-iB constitue une déclinaison du C-iC adaptée aux projets multimodulaires. Il est notamment destiné aux grandes installations:

La réservation de 40 modules, qui représente un montant de 333 000 euros, marque un **tournant stratégique** : elle garantit à Mundi Énergies la capacité industrielle nécessaire pour déployer ses **deux premiers Complexes multi-énergies d'envergure au Québec**. Grâce à l'architecture modulaire et flexible permise par C-iB, chaque site pourra adapter sa puissance et sa configuration aux besoins énergétiques et industriels spécifiques de son territoire.

Sylvain Perreault, Président de Mundi Énergies, déclare :

« En réservant dès aujourd'hui ces 40 modules auprès de Haffner Energy, Mundi Énergies sécurise les briques technologiques essentielles à la première phase de nos Complexes multi-énergies de grande envergure au Québec et au Canada. Face à la forte demande pour la décarbonation et les énergies renouvelables locales, les capacités de livraison ne seront pas illimitées : nous donnons la priorité aux partenaires régionaux et industriels qui s'engagent dès maintenant à nos côtés. Ce premier volume industriel permettant de sécuriser deux complexes n'est qu'un début ; il pose les jalons d'un déploiement ambitieux mais parfaitement réaliste visant 20 Complexes à travers la province et jusqu'à 100 à l'échelle canadienne au cours des dix prochaines années. »

Une nouvelle étape du partenariat industriel entre Haffner Energy et Mundi Énergies

Le partenariat entre les deux sociétés avait initialement été structuré autour du développement d'un réseau d'une vingtaine de Complexes multi-énergies au Canada (voir [communiqué de presse du 18/12/2025](#)).

Le premier projet développé à Bécancour a notamment conduit à la création d'INCAD, société de projet dans laquelle Haffner Energy détient une participation de 20 % (voir [communiqué de presse du 28/09/2026](#)). Plus largement, le partenariat prévoit un droit préférentiel permettant à Haffner Energy de participer, à des conditions convenues, au capital des sociétés de projet développant les infrastructures énergétiques issues de cette coopération. Cette architecture du partenariat figurait déjà dans le [communiqué du 27 juillet 2026](#).

Le choix d'une architecture plus largement modulaire vise désormais à accélérer le passage du développement des premiers projets à leur déploiement industriel, tout en permettant d'adapter plus facilement les capacités installées aux besoins propres à chaque site.

Philippe Haffner, cofondateur et Président-Directeur Général de Haffner Energy, déclare :

« Cette nouvelle étape illustre exactement la logique qui nous a conduits à faire évoluer notre proposition de valeur. La modularité de nos solutions permet à nos partenaires d'accélérer leurs projets tout en adaptant leur capacité à leurs besoins réels. La réservation de 40 modules C-iB par Mundi Énergies constitue une nouvelle concrétisation commerciale de CORE100 et donne une dimension supplémentaire à notre partenariat au Canada.

La mobilisation des 8 M€ nous donnera par ailleurs un horizon de trésorerie supérieur à 24 mois, sans prendre en compte les commandes que nous attendons prochainement. Elle nous permet ainsi d'aborder cette accélération de notre développement industriel et commercial avec des moyens financiers renforcés et une visibilité financière très sensiblement accrue. »

Haffner Energy et Mundi Énergies accélèrent parallèlement leur partenariat capitalistique

Dans ce contexte d'accélération industrielle et commerciale, Haffner Energy et Mundi Énergies sont convenues de mobiliser 8 M€, soit la totalité du programme d'investissement en fonds propres d'un montant maximal de 10 M€ annoncé le [27 juillet 2026](#), dont une première séquence de 2 M€ a déjà été intégralement réalisée.

Cette décision intervient après la réalisation de la condition contractuelle permettant le regroupement des séquences : le cours de l'action Haffner Energy a atteint ou dépassé 0,80 euro pendant trois séances de bourse consécutives. L'accord conclu entre les parties prévoit, lorsque cette condition est satisfaite, la possibilité de regrouper une ou plusieurs séquences à l'initiative de Haffner Energy ou des Investisseurs.

Les partenaires ont néanmoins décidé de procéder à deux émissions distinctes de 4 M€, plutôt qu'à une émission unique de 8 M€, afin limiter autant que possible l'effet dilutif du programme pour les actionnaires existants, prenant en considération l'actuelle tendance haussière du cours et les besoins en trésorerie de la Société pour assurer son déploiement industriel.

Le prix de chaque émission étant déterminé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) des trois séances de bourse précédant sa réalisation, cette structuration permettra notamment de préserver, au bénéfice des actionnaires existants, l'effet d'une éventuelle évolution favorable du cours de l'action entre les deux émissions.

Une première émission de 4 M€

Elle sera réalisée au prix unitaire de 0.5204 euro par action, correspondant à 70 % du cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) de l'action Haffner Energy constaté au cours des trois dernières séances de bourse jusqu'au 12 octobre 2026 inclus, conformément aux modalités du programme.

Le mécanisme contractuel prévoit en effet un prix d'émission correspondant à 70 % du VWAP des trois séances de référence et l'attribution d'un BSA pour chaque action nouvelle.

Cette émission entraîne une dilution d'environ 3,9 % pour les actionnaires existants, hors exercice des bons de souscription d'actions (BSA).

Chaque action nouvelle souscrite sera assortie d'un BSA donnant droit à la souscription d'une action Haffner Energy au prix de 0,9665 euro. Les BSA seront émis à la date du règlement-livraison des actions nouvelles et seront exerçables à l'issue d'une période d'environ trois mois.

Compte tenu des modalités techniques de l'opération, le règlement-livraison devrait intervenir environ dix jours calendaires après la date de souscription.

Les BSA n'étant pas exercés dans le cadre de la présente augmentation de capital, leur exercice éventuel n'est pas pris en compte dans le taux de dilution de 3,9 % indiqué ci-dessus.

La seconde émission, également d'un montant de 4 M€, interviendra d'ici la fin du mois de novembre 2026. Son prix de souscription sera déterminé selon les mêmes modalités, sur la base du VWAP des trois séances de bourse précédant sa réalisation.

Incidence de la première émission sur la participation des actionnaires

La présente émission de 4 M€ entraîne une dilution d'environ 3,9 %, hors exercice des BSA. Elle permettra à Haffner Energy de garantir sa trésorerie et accélérer le déploiement de ses technologies.

Les BSA attachés aux actions nouvelles ne sont pas exercés dans le cadre de la présente augmentation de capital et ne pourront être exercés qu'à l'issue de la période prévue à cet effet. Leur exercice éventuel entraînerait une dilution complémentaire.

À propos de Haffner Energy

Haffner Energy conçoit et fournit des solutions innovantes pour la production de carburants renouvelables compétitifs à partir de biomasse. Forte de plus de 33 ans d'expérience dans la valorisation de tous types de biomasse, la Société a développé des technologies propriétaires de thermolyse et de gazéification permettant de produire du gaz renouvelable, de l'hydrogène, du méthanol renouvelable ainsi que du Carburant d'aviation Durable (SAF).

Au-delà de la fourniture de technologies, Haffner Energy accompagne ses clients dans le développement de projets industriels destinés à accélérer la décarbonation des secteurs de l'énergie, de l'industrie et des transports. Ses solutions contribuent également à la production de CO₂ biogénique et de biocarbone (biochar), participant ainsi à la transition énergétique et à la valorisation durable de la biomasse.

Haffner Energy est cotée sur Euronext Growth (ISIN code : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF)

Contact presse

Laetitia Mailhes

laetitia.mailhes@haffner-energy.com

Contact investisseurs

investisseurs@haffner-energy.com